



Pau, le 05 janvier 2026

Groupes de niveau : la fin du tri social sélectif ?

Mobilisation, enquêtes syndicales, résultats de la recherche, rapports de l'Inspection générale et mauvais résultats des élèves aux évaluations nationales standardisées... il aura fallu deux ans de lutte pour faire reconnaître aux responsables politiques néo-libéraux une réalité scientifiquement établie ! Le texte présenté aux organisations syndicales par le ministère en amont du Conseil Supérieur de l'Éducation prévu mi-janvier prévoit ainsi l'**abrogation du décret de 2024**.

La lutte n'est cependant pas terminée car le projet de texte actuel laisse la possibilité aux établissements de maintenir les groupes qui consomment un grand nombre d'heures sur les DGH. Ainsi, malgré les dotations supplémentaires, 13 à 21 % des collèges ont dû supprimer l'Accompagnement Personnalisé qui préexistait en français et en mathématiques, environ 10 % ont dû supprimer des dédoublements existant auparavant et autant ont supprimé des options. Si certain·es professeur·es de lettres et de mathématiques peuvent faire part d'une satisfaction à travailler avec des groupes à effectif un peu réduit, force est de constater que cela s'est fait, le plus souvent, aux dépens des autres disciplines.

Voilà qui annonce donc une nouvelle **bataille pour les moyens** dont le Ministre assure qu'ils seront maintenus. Le SNES-FSU veillera à ce qu'il tienne ses promesses. D'ores et déjà, annoncer réfléchir à accroître l'**autonomie des établissements**, et en particulier, celle des collèges tel que cela est envisagé pour 800 d'entre eux, est **irrecevable** au risque de fragmenter encore davantage l'École républicaine et ses principes fondateurs auxquels nous sommes fondamentalement attaché-e-s.

Heures d'enseignement non assurées: les absences pour raisons de santé en forte hausse

Dans son rapport de décembre sur les heures d'enseignement perdues, la Cour des comptes met le doigt sur un point sensible : la santé des agent-e-s de l'Education nationale. En effet, si les absences ne sont pas plus nombreuses à l'EN que chez les salarié-e-s du privé ou dans les autres ministères, elles ont bondi de 41,3 % pour les congés maladie ordinaires entre 2018-2019 et 2023-2024 et de 250 % pour des temps partiels thérapeutiques sur cette même période, les personnels n'échappant pas non plus aux affections de longue durée.

La dégradation des conditions de travail qui a transformé la crise des recrutements à laquelle plusieurs pays européens sont confrontés (rapport Eurydice de l'Union Européenne en 2021), en crise d'attractivité, paraît en être la cause évidente. Baromètre après baromètre, les enseignant-e-s français-e-s font part de leur malaise et pointent le manque de reconnaissance. Couplé à une perte de prestige de la fonction, il nourrit une crise de légitimité de la profession, plus sensible dans le second degré, jusque dans son autorité qui se voit davantage contestée par élèves et parents.

Dans ce contexte, les résistances s'amenuisent, l'épuisement face aux injonctions inatteignables, aux révoltes constantes, au management locaux, parfois toxiques et à l'ensemble des maltraitances institutionnelles courantes atteint les personnels jusqu'à leur santé. C'est pourquoi, en dehors de ce qu'elle préconise en terme de préventions des risques psycho-sociaux, une grande partie des leviers proposés par la Cour des comptes pour remédier aux problèmes des heures d'enseignement perdues semblent totalement hors sol et contre-productives.

Dommage que le traitement envisagé ne soit pas à la hauteur du diagnostic !

La « qualité de vie au travail » tant mise en avant ne serait-ce que dans notre académie, ne doit pas se contenter d'être un « élément de langage ». En tant que responsables syndicaux, nous constatons très régulièrement les méfaits humains d'une politique inutilement sévère dans ce domaine. Le recrutement d'une psychologue du travail est un début mais il faut tout de même reconnaître que c'est bien timide au regard des milliers de personnels qui sont au service de l'Éducation nationale sur notre territoire académique. La prévention du mal-être professionnel doit être la norme tout comme l'écoute attentive des personnels qui s'expriment sur le sujet. Encore un effort !

Tou-te-s les membres du bureau départemental vous présentent leurs meilleures vœux d'heureuse année 2026 !

Le co-secrétariat départemental,
Sami Bouri, Nicolas Garret, Isabelle Soulé

Violences faites aux femmes :

femmage rendu à Lison Méral

Le jeudi 8 janvier 2026, à l'amphithéâtre de l'Athénaïe municipal à Bordeaux, un femmage sera rendu à Lison Méral, victime d'un féminicide le 1^{er} décembre 2024.

La section académique du Snes-FSU vous propose de vous y associer, ne serait-ce qu'en pensée.

La lutte contre les violences faites aux femmes nous concerne toutes et tous, toute l'année.

<https://www.bordeaux.snes.edu/Femmage-a-Lison.html>

AESH : maintenir et amplifier la pression

Le 16 décembre dernier, les AESH ont fait entendre leur voix dans la rue pour dénoncer le **scandale du bricolage de l'État** dans la mise en œuvre de l'école inclusive et le maintien dans la précarité assumé des AESH. En janvier, l'**examen du projet de loi** visant à créer un corps de catégorie B dans la fonction publique pour les AESH doit être l'occasion de maintenir et d'amplifier la pression.

Il s'agit d'exiger une politique à la hauteur des enjeux : aujourd'hui plus de 45 000 élèves en situation de handicap sont sans accompagnement depuis la rentrée 2025. Dans le même temps, il est seulement prévu au niveau national 1200 recrutements d'accompagnant-e-s ! Si peu d'anticipation annonce un nouveau renforcement de la mutualisation des accompagnements et des **conditions de travail toujours plus dégradées** pour les accompagnant-e-s, qui courrent d'un élève et d'un établissement à l'autre pour une **rémunération indigne** renforcée par le temps partiel subi. Cette maltraitance institutionnelle à l'encontre des agent-e-s, et par ricochet à l'égard des élèves, affecte le quotidien de l'ensemble des personnels et des élèves. Le SNES-FSU défend une **école réellement inclusive** c'est-à-dire abondée en moyens matériels et humains à la hauteur dans chaque établissement. Pour les AESH, il exige la revalorisation de la grille indiciaire, l'élargissement de l'espace indiciaire, une formation initiale et continue de qualité et la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B avec un temps complet à 24h.

C'est ce que la délégation **FSU 64** a porté lors de la réunion du Groupe de travail à la DSDEN le 16/12/25. Le GT avait concrètement pour objet de solliciter les réponses administratives à la 30aine de questions posées par l'intersyndicale FSU, Unsaf, Fo et Cgt. En substance, si l'essentiel de la difficulté à améliorer la condition salariale des AESH relève de l'insuffisance de moyens budgétaires d'État, une partie relève de l'incurie de la gestion locale. Ainsi que de la non prise en compte des déplacements entre deux postes dans le temps de travail, du passage des 60% (cas le plus fréquent) de quotité horaire à 62% (pour un temps hebdomadaire calé sur la semaine des élèves du 1^{er} degré), de la possibilité d'avoir une « fin de contrat » qui ne soit pas considérée comme une démission, si non souhait de nouveau contrat par les collègues.

Oui, il faut maintenir et amplifier la lutte !

Formation syndicale

Calendrier Stages – janvier - février 2026

<https://bordeaux.snes.edu/S-inscrire-a-un-stage-de-formation-syndicale.html>

Si vous êtes intéressé.e, nous vous proposons de vous inscrire aujourd'hui même, **en urgence** au stage proposé par le Snes-FSU des Hautes-Pyrénées et dont le sujet porte sur la **protection sociale complémentaire (PSC)**. Ce stage sera animé le **5 février 2026** par Hervé Moreau, secrétaire général, en charge de ce sujet et aura lieu au **siège de la FSU** à l'adresse suivante : **7, rue André BREYER à TARBES**.

Vous pouvez vous inscrire sur votre espace adhérent et adresser votre demande d'autorisation d'absence automatiquement générée via votre messagerie académique au secrétariat de votre établissement.

D'autres stages académiques auront lieu à Bordeaux et sont généralement ouverts aux non-adhérents :

- mardi 6 janvier : Stage « Intelligence Artificielle (IA) »
- mardi 27 janvier : Stage « Collège »
- mercredi 28 janvier **après-midi** : Stage « Classes préparatoires »
- mardi 3 février : Stage « Préparer sa retraite »
- jeudi 5 février : Stage « nouvelles et nouveaux adhérent.es »
- mardi 24 février : Stage « L'animation de la section d'établissement »
- jeudi 26 février : Stage « TZR »

La demande d'autorisation d'absence sera à déposer auprès du secrétariat de votre établissement au plus tard un mois avant la date du stage ; elle sera générée à la fin de votre inscription en ligne.